

ASSEMBLÉE NATIONALE27 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3855

présenté par
M. Coquerel

à l'amendement n° 2376 de M. Le Fur

APRÈS L'ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer le relèvement du seuil de taxation de 750 M€ à 2 Md€ afin d'éviter de soustraire certains groupes internationaux au paiement de la taxe dite GAFAM dont il est proposé d'augmenter le taux.